

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-31/2023

Objet : Attribution des travaux de rénovation pour le stade de football.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie.

Absents : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – LABLANQUI Jean-Marie à GIROT Dominique – MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu les propositions des entreprises,

Considérant que, les travaux de rénovation du stade de football concernent, la mise en place d'une main courante, d'un arrosage automatique, d'un éclairage LED et la réfection de la pelouse pour un montant global de 94 583.00 € HT soit 78 819.17 € HT détaillé dans le tableau ci-après :

Eclairage LED	
SPIE	25 100.00 € HT 30 120.00 € TTC
Main courante	
LAQUET	8 778.00 € HT 10 533.60 € TTC
Arrosage automatique	
LAQUET	37 867.00 € HT 45 440.40 € TTC
Réfection de la pelouse	
LAQUET	5 952.80 € HT 7 143.36 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les travaux de rénovation du stade de football tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les propositions de chaque entreprise et à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution du contrat (avenants, résiliation, etc.).

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 juin 2023.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK